

Municipalité de Mont-Blanc

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : --

Il y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Mont-Blanc le 5 mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente au 100, place de la Mairie à Mont-Blanc.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2026-20023

NATURE ET EFFETS : Demande de dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement à une distance de 3,8 mètres de la ligne avant, alors que la marge avant minimale prévue est de 4 mètres, selon la grille des spécifications Ha-720 de l'annexe A du règlement de zonage no 194-2011.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 1369, rue des Neiges.

Toute personne ou tout organisme intéressé qui désire se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure pourra le faire en personne lors de la séance du conseil.

DONNÉ à Mont-Blanc ce 16 avril deux mille vingt-six.



Caroline Fouquette
Directrice générale adjointe et greffière-
trésorière adjointe